

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

12 MAI 2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE
DÉPOSÉE PAR **MM. RICHARD MILLER ET JEAN-LUC CRUCKE.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE	4

DÉVELOPPEMENTS

Selon la définition qu'en donne l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la poliomyélite est une « maladie très contagieuse provoquée par un virus qui envahit le système nerveux et peut entraîner en quelques heures une paralysie totale. Il pénètre dans l'organisme par la bouche et se multiplie dans les intestins. On observe dans les symptômes initiaux de la fièvre, de la fatigue, des céphalées, des vomissements, une raideur de la nuque et des douleurs dans les membres. Une paralysie irréversible (des jambes en général) survient dans un cas sur 200. Entre 5 et 10 % des patients paralysés meurent lorsque leurs muscles respiratoires cessent de fonctionner. La poliomyélite touche principalement les enfants de moins de cinq ans ».

Comme il n'existe pas de traitement, la prévention constitue la seule option. L'administration du vaccin à plusieurs reprises confère à l'enfant une protection à vie.

En 1994, la Région OMS des Amériques (36 pays) a été certifiée exempte de poliomyélite, suivie en 2000 par la Région OMS du Pacifique occidental (37 pays et territoires, dont la Chine) et par la Région européenne (51 pays) en juin 2002. Très endémique sur les cinq continents en 1988, la polio ne se trouve plus désormais que dans certaines zones de l'Afrique et de l'Asie du Sud. Ce recul est le résultat de l'effort fait au niveau mondial pour éradiquer la maladie.

Toutefois, malgré ces excellents résultats l'OMS doit constater actuellement une recrudescence : **le nombre de cas dans le monde a augmenté entre 2001 et 2002**. En 2002, 1919 cas ont été déclarés (au 16 avril 2003), contre 483 en 2001. **Cette recrudescence est due à une épidémie en Inde et à un nombre supérieur de cas au Nigéria** » (source : OMS, www.who.int). Contrairement à ce que pouvait espérer l'OMS, l'objectif sanitaire majeur d'éradication planétaire de la poliomyélite ne sera pas obtenue en 2005. Au contraire on observe depuis peu une réémergence d'épidémies dans une dizaine de pays africains. Des cas viennent d'être identifiés à Java et en Indonésie où la maladie avait pourtant disparu depuis une dizaine d'années.

Le 5 mai dernier, le journal français « *Le Monde* » rappelait cette inquiétante augmentation des cas de poliomyélite dans le monde.

Selon l'OMS, cette augmentation, principale-

ment constatée au Nigéria, est due à un groupe de prédicateurs islamistes qui affirme à la population que la vaccination fait partie d'un complot occidental destiné à stériliser les femmes africaines en leur faisant avaler des médicaments contaminés. Pays le plus peuplé d'Afrique, avec 130 millions d'habitants, le Nigéria est passé de 355 cas recensés en 2003 à 788 en 2004. Les analyses virologiques permettent d'affirmer que le virus qui vient d'être isolé en Indonésie a été importé d'Arabie Saoudite, où il aurait été introduit par des pèlerins indonésiens de retour de la Mecque, ou par des travailleurs migrants.

Le journal « *Le Monde* » rapporte que le Gouvernement nigérian a officiellement condamné ces atteintes portées aux nécessaires campagnes de vaccination.

L'auteur de la présente proposition souhaite attirer l'attention du Parlement et du Gouvernement sur l'importance qu'il y a à lutter contre la poliomyélite jusqu'à sa complète éradication planétaire d'une part, et d'autre part à adopter une conduite à la fois vigilante et intransigeante face à ceux qui abusent de la peur et de l'ignorance des plus faibles pour asseoir leur pouvoir et étendre leur capacité de manipulation.

Aucune théorie philosophique ou religieuse ne peut être utilisée dans le but de nuire à la santé des personnes.

Il convient de garantir la continuité et l'efficacité du travail de l'OMS, ainsi que de toutes les autres organisations œuvrant dans le domaine de la santé au niveau international comme l'Unicef, en condamnant le comportement de ceux qui, sous le couvert de la religion, font courir à des populations démunies des risques d'une extrême gravité pour leur santé.

Compte tenu de la rapidité avec laquelle la maladie se transmet, le combat mené par la communauté internationale depuis tant d'années déjà en vue de l'éradication mondiale de la poliomyélite risque d'être mis en péril si les autorités publiques, tant locales qu'internationales, ne prennent pas les mesures utiles.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ÉRADICATION DE LA POLIOMYÉLITE

- Vu les programmes d'actions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en vue de l'éradication planétaire de la poliomyélite ;
 - Vu les derniers rapports de l'OMS faisant état de l'action d'un groupe de prédicateurs islamistes qui affirme à la population nigériane que la vaccination fait partie d'un complot occidental destiné à stériliser les femmes africaines en leur faisant avaler des médicaments contaminés ;
 - Considérant que la poliomyélite est une maladie dangereuse et mortelle ;
 - Considérant qu'il convient de poursuivre jusqu'à son terme les campagnes massives de vaccination contre la poliomyélite menées sous l'égide de l'OMS ;
 - Considérant que seule une éradication mondiale de cette maladie protégera tout un chacun du risque d'être contaminé par la poliomyélite ;
- Le Parlement de la Communauté française,
- ne peut accepter que l'on fasse courir à des populations démunies des risques d'une extrême gravité pour leur santé en les incitant à refuser les vaccins contre la poliomyélite qui leur sont offerts grâce au travail des organisations internationales telles que l'OMS, et la politique d'aide humanitaire menée par de nombreux Etats, au rang desquels se trouve la Belgique ;
 - demande au Gouvernement de veiller, dans les relations internationales qu'il pourrait avoir avec l'Inde et avec le Nigéria, à ce que les autorités de ces Etats prennent toutes les mesures nécessaires pour favoriser la vaccination contre la poliomyélite ;
 - incite le Gouvernement, vu les compétences de la Communauté française en la matière, à relayer les préoccupations formulées par la présente résolution auprès des Gouvernements des entités fédérées, du Gouvernement fédéral ainsi qu'auprès de la Commission européenne, notamment dans le cadre de leur politique de coopération, de relations extérieures et d'Affaires étrangères. ;
- demande au Gouvernement de veiller à ce qu'aucune campagne de vaccination menée en Communauté française ne puisse jamais voir sa nécessité remise en cause par des motifs étrangers au domaine de la médecine, fondés sur la désinformation et l'entretien de la peur, et dont la conséquence serait de nature à porter gravement atteinte à la santé de celles et ceux à qui cette vaccination est adressée, de même qu'à la santé publique.

R. MILLER

J-L CRUCKE